

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2018

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF.
M. CAILLIEZ, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme ESSLING,
Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

M. BIDEL, M. BOULLOT, Mme BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL,
M. FURCY, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LACOUR, Mme LECONTE, M. LEMARCHANT,
Mme LOUIS, Mme B. MARIE, Mme MAUMINOT, M. MEERT, M. OSMOND, Mme PREVOT,
Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

M. VARIN qui avait donné procuration à Mme LOUIS,
Mme COFFIN qui avait donné procuration à Mme ESSLING,
Mme ANTOINE qui avait donné procuration à M. GALLIER,
Mme ASSELIN qui avait donné procuration à Mme B. MARIE,
M. GARNIER qui avait donné procuration à M. ROSE,
M. GROS qui avait donné procuration à M. CAILLIEZ,
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. DESCHAMPS,
Mme LEBOSQUAIN qui avait donné procuration à M. GRANDIN,
Mme RENOUF qui avait donné procuration à Mme LESOUEF.

M. DUVAL, M. FAUVEL, M. JULIEN, Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL,
Mme LEFORT, M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MORAZIN, M. MORIN, Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : M. DELAFOSSE.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 mai 2018.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire présente les remerciements du Secours Catholique pour la subvention votée par le Conseil.

Information est donnée de la démission de M. Frédéric Horel (élu de la commune historique de Giéville) liée à des contraintes professionnelles et à un changement de domicile hors Torigny-les-Villes.

L'AMF a communiqué aux maires que les mariages doivent être célébrés dans la commune déléguée de résidence des mariés.

III – LOTISSEMENT LA PASSELAIE : TVA modifiée

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme informe l'assemblée que la déclaration d'achèvement de travaux du lotissement la Passelaie parviendra vers le 10 juillet, permettant la signature des compromis de vente et, le dépôt des demandes de permis de construire. 16 lots sur 24 font déjà l'objet d'une réservation.

Les notaires de Torigny ont interpellé la commune suite à un revirement de doctrine administrative de la DGFIP. Désormais, la TVA sur les lotissements sera collectée selon la méthode de la TVA sur marge. M. Cailliez précise qu'il s'agit d'une mesure complexe et sans incidence sur le prix de vente des parcelles (aussi bien pour l'acheteur que pour le vendeur).

M. Grandin dit sa satisfaction par le nombre déjà important de réservations.

Mme le Maire précise que le prix HT ne changera pas, le montant de TVA baissera, les droits de mutations seront plus élevés pour un montant acte en main quasiment identique.

Le Conseil, à l'unanimité valide les prix de vente des lots.

Lotissement La Passelaie

n° lot	surface en m ²	Prix vente en € HT	TVA/Marge à 20 %	Prix vente en € TTC TVA/ Marge
1	355	16 304,17	2 834,46	19 138,63
2	476	21 648,33	3 519,37	25 167,70
3	532	24 371,67	3 886,35	28 258,02
4	504	23 135,00	3 727,86	26 862,86
5	504	22 885,00	3 677,86	26 562,86
6	504	22 885,00	3 677,86	26 562,86
7	439	20 264,17	3 359,93	23 624,10
8	384	16 647,50	2 811,11	19 458,61
9	383	16 603,33	2 805,45	19 408,78
10	548	20 828,33	3 126,92	23 955,25
11	544	20 671,67	3 108,28	23 779,95
12	607	27 684,17	4 310,89	31 995,06
13	504	22 885,00	3 677,86	26 562,86
14	504	23 135,00	3 727,86	26 862,86
15	616	24 686,67	3 682,83	28 369,50
16	616	26 894,17	4 124,33	31 018,50
17	613	26 761,67	4 107,35	30 869,02
18	610	26 629,17	4 090,37	30 719,54
19	712	31 134,17	4 667,73	35 801,90
20	676	30 731,67	4 701,46	35 433,13
21	560	25 358,33	3 994,85	29 353,18
22	560	25 358,33	3 994,85	29 353,18
23	560	25 358,33	3 994,85	29 353,18
24	674	30 643,33	4 690,14	35 333,47

IV – ROND-POINT de la zone de GUILBERVILLE

M. Grandin, Maire délégué de Guilberville fait part à l'assemblée que ce projet existe depuis plus de 20 ans. Cet aménagement d'un montant de 420 000 € a reçu un avis favorable du Conseil Départemental de la Manche (maître d'ouvrage) qui souhaite limiter son financement à 1/3 de la dépense. Saint-Lô Agglo propose aussi le même taux sous la forme d'une participation. Il reste à financer le dernier 1/3. M. Grandin ajoute qu'en plus de la sécurisation des lieux (indispensable), 4.5 hectares pourront être commercialisés pour le développement économique du territoire.

M. Cailliez est favorable à cette opportunité pour la commune, et souhaite que le projet se réalise.

M. Osmond indique qu'il s'agit d'une route départementale où la commune n'est pas compétente.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de voter un fonds de concours de 85 000 € maximum au profit du Conseil Départemental de la Manche.

V – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 3 POSTES COMMUNAUX

Suite à la présentation de Mme Lesouef, le Conseil valide :

1) – la transformation d'un poste d'adjoint technique de 30 h sur le site scolaire de Torigni-sur-Vire en un poste d'adjoint technique de 32 h.

2) – la création d'un poste d'adjoint technique de 18 h ½ sur le site scolaire de Guilberville remplaçant un poste d'adjoint technique de 15 h.

3) – la création d'un poste d'adjoint technique de 31 h (agent travaillant à l'entretien et la gestion des salles du Château) à la place d'un poste d'adjoint technique de 28 h.

Le Conseil décide aussi de créer un poste d'adjoint administratif à 35 h au service comptabilité (départ de l'agent en poste).

VI – PRESENTATION DU SERVICE DE MEDIATION PREALABLE

Mme le Maire présente le service expérimental du Centre de Gestion de la Manche visant à mettre en place des médiations entre l'autorité territoriale et les agents lors d'éventuels litiges.

Le Conseil décide de ne pas participer à cette expérimentation.

VII- MODIFICATION des HEURES d'OUVERTURE de la médiathèque municipale

Mme Prévot, Conseillère chargée de la médiathèque fait part à l'assemblée du contenu des réunions du groupe de travail.

Après avoir travaillé sur l'organisation, sur les tarifs-adhérents, sur les animations, le groupe de travail a opté pour une augmentation des horaires d'ouverture au public. Cette augmentation, rendue possible par l'arrêt des TAP, tient compte des demandes enregistrées concernant des horaires atypiques.

Le volume d'ouverture passerait ainsi de 15 h à 21 h, auquel il convient d'ajouter 5 à 6 h d'ouverture aux publics spécifiques (BB-lecteurs, REPAM, anim'contes, écoles, collège, Centre de Loisirs ...).

Cette nouvelle amplitude d'ouverture au public s'appliquera à partir du 10 septembre 2018.

VIII- TARIFS GARDERIE communale de Torigni-sur-Vire

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les horaires de la garderie doivent être revus. Mme Fleury présente les tarifs inchangés et une gratuité de 8 h 30 à 8 h 45.

IX- BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le Conseil valide les 2 dossiers présentés par Mme Coutard, Maire-Adjoint aux Affaires sociales pour une bourse au permis de conduire d'un montant de 500 € pour chacun des 2 jeunes.

X- PRODUITS IRRECOURABLES

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des finances transmet la demande de M. le Receveur : il y a lieu de considérer comme éteinte la créance de 3 707.40 € de la société ARTIM EDITIONS France (loyers au titre des années de 2008 à 2010 pour l'immeuble Grimaldi).

Le Conseil, à l'unanimité admet cette créance comme éteinte.

XI- QUESTIONS DIVERSES

M. Lemarchant informe le Conseil qu'il a reçu des e-mails attaquant un service de la commune. Ces e-mails calomnieux portent frauduleusement sa signature. Il signale qu'il a porté plainte, mais que l'enquête n'a pas pu remonter jusqu'à l'auteur de ces mails.

Concernant les attaques énoncées, M. Lemarchant demande qu'une commission soit créée pour vérifier la légalité des actes mis en cause (embauche à la médiathèque).

Mme le Maire donne un avis favorable à la constitution d'une telle commission avec M. Lemarchant, afin de produire les documents afférents en toute transparence, et lever toute ambiguïté.

Mme Leconte interroge sur l'état du mur Grimaldi.

Mme le Maire répond que M. Varin a sollicité l'ABF. Une visite sur site a été réalisée le 8 juin dernier et, un maître d'œuvre (bureau ARTENE) désigné, afin de réaliser un diagnostic en deux phases : l'étendue des travaux d'urgence, puis les mesures de confortation à entreprendre. Cette étude va se dérouler sur plusieurs mois.

La séance est levée à 22h.